INSCRIPTION

Le jeune

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : ☐ F ☐ M

Adresse mail: ..... Tél portable : .....

Adresse : .....

Informations Famille

Adulte 1

☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Adresse mail: .....

Autorité parentale : ☐ oui ☐ non

Régime social : ☐ Général ☐ Agricole ☐ Autre :.....

N° Allocataire CAF :.....

Adulte 2

☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Tél domicile : ..... Tél portable : .....

Adresse mail: .....

Autorité parentale : ☐ oui ☐ non

Régime social : ☐ Général ☐ Agricole ☐ Autre :.....

N° Allocataire CAF :.....

Cadre réservé à l'administration	Paiement .....€ le ..... /..... / 20.....	N°.....	☐ Espèce ☐ Chèque

Mention obligatoire pour l'ensemble des activités et des services municipaux

Assurance responsabilité civile :

Je soussigné(e) .....

atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile au bénéfice des membres de la famille inscrits aux activités. Je certifie sur l'honneur la sincérité de ces renseignements.

Date : ...../...../.....

Signature(s) :

Autorisations

☐ Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul après les activités en soirée au-delà de 20h*.

☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul après les activités en soirée au-delà de 20h.

*l'accueil jeunes propose ponctuellement des activités en soirée pouvant aller jusqu'à 00h, celles-ci sont communiquées en amont et une autorisation parentale est à remplir.

Personnes autorisées à récupérer le jeune

Nom	Prénom	Date de naissance (si mineur)	Tél portable	Lien avec le jeune (nourrice, grand-mère...)

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les parent(s)) :

Nom	Prénom	Tél portable	Tél domicile	Lien avec le jeune (nourrice, grand-mère...)

Autorisation de droit à l'image :

J'autorise la Ville du Trait à utiliser les prises de vues réalisées pendant les activités pour une reproduction sur tout support de communication externe (papier et numérique tel que le site Internet et la page Facebook de la ville) :

☐ Oui

☐ Non

Je soussigné(e) .....certifie sur l'honneur la sincérité de ces renseignements.

Date : ...../...../.....

Signature(s) :

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ☐ FILLE ☐

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
COQUELUCHE	**OTITE**	**ROUGEOLE**	**OREILLONS**	
oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	

ALLERGIES : ASTHME oui ☐ non ☐ MÉDICAMENTEUSES oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES oui ☐ non ☐ AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

_____

_____

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.)

_____

_____

_____

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? NON ☐ OCCASIONNELLEMENT ☐ OUI ☐

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON ☐ OUI ☐

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS

Émetteur :
Référent jeunesse
Centre Social Le Trait

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de jeunes- Centre Social Le Trait

Rue Victor Hugo 76580 LE TRAIT
Tel : 02.35.37.56.28/07.52.60.93.50

accueil.jeunes@letrait.fr

Sommaire

Préambule

Article 1 : Fonctionnement
Article 2 : Inscription
Article 3 : Participation financière des familles
Article 4 : Assurance et responsabilité
Article 5 : Comportement
Article 6 : Santé du jeune

Documents à signer :

- Prise de connaissance du Règlement intérieur de l'Accueil de jeunes.
- Autorisation parentale

Préambule

L'accueil de jeunes est une structure éducative déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soumise à une règlementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

L'accueil de jeunes est un lieu d'accueil, d'échange, d'animation et de loisirs qui, s'appuyant sur des valeurs éducatives et citoyennes, doit contribuer à la construction et l'épanouissement de chacun.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords de la structure.

Article 1 :

Fonctionnement

Centre Social La Zertelle
rue Victor Hugo 76580 Le Trait
Tel: 02.35.37.56.28
lazertelle@letrait.fr

L'accueil de jeunes du centre social est ouvert toute l'année. Il accueille les jeunes âgés de 14 à 20 ans titulaires de la carte d'adhésion en cours de validité. Les mercredis et les vacances scolaires sont dédiés à l'accueil des 14-17 ans. Les mercredis de 13h30 à 18h00 et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi 9h30 à 12h00 et de 13h30 à18h00.

Les horaires de la structure sont communiqués par voie d'affichage. Ils peuvent, à titre exceptionnel, être modifiés dans ce cas, les familles seront informées à la signature de l'autorisation parentale.

Encadrement

L'équipe d'encadrement est constitué :
– d'un directeur du Centre Social La Zertelle
Tel : 02.35.37.56.28
- un directeur de l'accueil de jeunes
Tel : 07.52.60.93.50
- un animateur jeunesse

L'encadrement est assuré par le personnel communal sous la responsabilité de Monsieur Le Maire. Le taux d'encadrement et la qualification du personnel répondent à la réglementation établie par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'accueil des mineurs peut être complété par des animateurs vacataires.

Gestionnaire

Pôle citoyenneté – Département des politiques socioculturelles
Tel : 02.35.37.37.28 – Mail : citoyennete@letrait.fr

Responsable moral

Patrick Callais, Maire
Tel : 02.35.05.93.70 – Mail : pcallais@letrait.fr

Public accueilli

La structure accueille les adolescents de 14 à 17 ans, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 20 ans. Les jeunes sont libres de leurs allées et venues. La capacité d'accueil au sein de la structure est de 40 jeunes.

Article 2 :

Inscriptions

Pour accéder à l'Accueil de jeunes les jeunes doivent être en possession de la carte d'adhésion du Centre Social. Celle-ci est valable du 1er janvier au 31 décembre et permet d'utiliser le matériel mis à disposition des jeunes et de participer aux sorties extérieures.

Conditions d'inscriptions :

- Etre âgé de 14 ans révolus à 20 ans
- Tarif adhésion (pour les 14/17ans) : 7,40€
- Tarifs adhésion (pour les 18/20 ans) : 10,60€
- Tarif adhésion extérieur (pour les 14/17 ans) : 16,90€
- Tarifs adhésion extérieur (pour les 18/20 ans) : 22,20€
- Tarif sortie extérieur : 5,20€

Les pièces à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée,
- Fiche sanitaire complétée et signée et la photocopie des certificats de vaccination,
- Une carte d'identité, le livret de famille ou un passeport,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une photo,
- Le règlement de la carte.

Le règlement des activités se fait auprès du chargé de régie des recettes de la structure.

Article 3 :

Participation financière des familles

Les tarifs appliqués sont fixés par arrêté municipal et communiqués aux familles sur les feuilles d'inscription, par voie d'affichage au Centre Social et disponible sur demande.

Une participation financière spécifique peut être demandée pour les sorties ou évènements exceptionnels. Dans ce cas, pour les mineurs, une autorisation de sortie signée par les parents ou le représentant de l'autorité parentale est obligatoire.

En cas d'absence sur une sortie, l'équipe d'animation doit être prévenue 48h à l'avance au minimum. Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical).

Article 4 :

Assurance et responsabilité

Les jeunes doivent être assurés en responsabilité civile et avoir une garantie extra-scolaire pour la participation à l'accueil de jeunes. A ce titre, une attestation doit être fournie lors du retour du dossier d'inscription.

L'accueil de jeunes décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets et d'effets personnels.

Article 5 :

Comportement

L'accueil de jeunes est soumis à l'application de la loi française et au respect des valeurs de la République. Toute attitude discriminante ou violente est proscrite. Un jeune en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiant se verra systématiquement refuser l'accès à la structure et aux activités.

La circulation des vélos, trottinettes, skateboards... est interdite dans la structure. La loi N°91-32 du 10janvier 1991 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. La cigarette et la cigarette électronique sont interdites dans la structure.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive.

Les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation : respect du personnel, des autres jeunes, des locaux, du matériel. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations. En cas de non-respect du jeune de ses engagements, il pourra être sanctionné. Dès lors qu'elles seront possibles, les actions réparatrices seront privilégiées dans un esprit éducatif. En cas d'incivilité (insulte, bagarre, violence, dégradation...), les parents seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion d'abord aux sorties organisées, voire une exclusion temporaire pourra être prononcée. Les dégradations volontaires entraineront une compensation financière.

Article 6 :

Santé du jeune

Il ne sera donné aucun médicament au jeune sans certificat médical. Le cas de jeune souffrant de maladie chronique (type asthme, diabète ...), précisée sur la fiche sanitaire, sera étudié spécifiquement.

Il est formellement recommandé que l'autorisation d'hospitaliser le jeune, en cas de nécessité, soit signée des parents.

Règlement intérieur à conserver. Nous retourner uniquement les 2 dernières feuilles datées et signées.

Merci

M. Le Maire	**Direction du Centre Social**	**L'équipe d'animation**
Patrick Callais	La Zertelle Le Trait	Centre Social La Zertelle Le Trait

Prise de connaissance du Règlement intérieur de l'Accueil jeunes de la ville du Trait

Je soussigné (e), ...responsable légal de ..... déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil Jeunes et y adhérer sans aucune restriction.
Je soussigné(e) (l'adhérent), ... déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil Jeunes et y adhérer sans aucune restriction.

Fait le....., à.....

Signature (précédées de la mention « lu et approuvé »)

L'adhérent, le représentant légal,

Autorisation parentale

Je soussigné(e), ... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil jeunes et autorise mon enfant.....

☐ à adhérer à l'Accueil jeunes et à participer à toutes les activités organisées par celui-ci.
☐ à aller et venir au sein de la structure.
☐ à utiliser tous moyens de transport proposés par l'Accueil jeunes.

J'autorise les animateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions médicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant :
☐ **oui** ☐ **non**

Nous sommes amenés, à l'occasion d'une parution dans le journal ou le facebook de la ville à prendre en photo ou filmer les jeunes. Autorisez-vous la diffusion de l'image de votre enfant pour ces actions de communication et de promotion publiques ?
☐ **oui** ☐ **non**

Fait le....., à.....

Signature du tuteur légal